



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 8 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1202-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE H-11)

Ce règlement a pour effet de retirer dans la zone H-11 les classes d'usages d'habitations bifamiliales (H2), trifamiliales (H3) et multifamiliales (H4), de manière à autoriser uniquement les habitations unifamiliales (H1) avec les modes d'implantation isolé et jumelé.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 15 juillet 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@silm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 12 août 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h00 et 22h00, le 12 août 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Arcoite', is written over a horizontal line.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et secrétaire-trésorière